GROUPE 2. UN MONDE RURAL FAIT DE PAYSANS ET D'ARTISANS

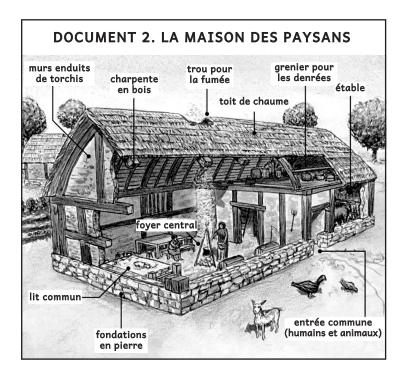
DOCUMENT 1. LA VIE AU VILLAGE DURANT LE MOYEN ÂGE

« Au centre du village médiéval, il y a un puits et aussi une église en pierre, entourée de son cimetière. La mort frappe ici plus que chez les seigneurs : la moitié des enfants des paysans meurent en bas âge, et rares sont les hommes et les femmes ayant plus de 40 ans. En effet, au Moyen Âge, on se marie pour dix ou quinze ans, guère plus !

Autour de l'église, on y trouve des artisans comme le meunier, le boulanger ou encore le forgeron. Celui-ci est un homme respecté au village : il ferre les chevaux, répare les armures du seigneur. Il sait aussi redresser une faux ou fabriquer une charrue, ces outils de fer si précieux. On y trouve aussi les maisons des paysans. Elles sont faites de murs en torchis (mélange d'argile et de paille) et chacune a son petit jardin clos.

Plus loin, derrière la haie qui entoure le village, les terres cultivées s'étirent en longues bandes jusqu'à la lisière de la forêt. Les forêts du Moyen Âge n'ont rien a voir avec celles qui existent aujourd'hui: immenses et peuplées d'animaux sauvages, elles ont peur, on s'y égare facilement. Seuls les seigneurs ont le droit d'y chasser car elles leurs appartiennent. »

D'après Brigitte COPPIN, À la découverte du Moyen Âge, 2005



DOCUMENT 3. LES FÊTES

« Au Moyen Âge, les réjouissances autour de Noël terminent l'année paysanne et en commencent une autre. C'est le moment où l'on sacrifie les porcs et où l'on finit de battre le grain pour préparer les copieux dîners entourant les messes de la nuit. Le mardi gras voit, outre les déguisements et beuveries, des matchs disputés entre voisins, le jeu de "soule", ancêtre du football. D'autres occasions permettent aussi aux villageois de se réunir, surtout les événements familiaux bénis par l'Église : un baptême, un mariage... »

D'après l'historien Robert DELORT, La vie au Moyen Âge, 1982

DOCUMENT 4. LES OBLIGATIONS DES PAYSANS AU MOYEN ÂGE

« À la Saint Jean (24 juin), les paysans doivent faucher l'herbe des prés du seigneur et porter le foin dans son manoir. En août, ils doivent couper leurs blés mais ne peuvent le rentrer qu'après en avoir versé une partie au seigneur. En septembre, les paysans doivent un cochon sur huit au seigneur. Au jour de la Saint-Denis (9 octobre), ils sont tout étonnés de devoir payer une taxe au seigneur pour l'utilisation de ses terres. Après, ils vont au four du village et paient le droit sur la cuisson du pain au seigneur. »

D'après La complainte des paysans du Verson, XIIIe siècle